

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.123

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 NOVEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 NOVEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

ETAIENT ABSENTS : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT D'UN PARKING "JARDINS DU MONDE"

VOTE : 1 CONTRE
4 ABSTENTIONS
26 POUR

Dans le cadre de l'aménagement des "JARDINS DU MONDE" dans le secteur de Pousseau, il est prévu la création d'un parking d'une contenance de 450 places environ, destiné à accueillir les futurs visiteurs du Parc floral.

Les Services Techniques ont élaboré un dossier de consultation d'entreprises pour la réalisation de ce parking comprenant l'exécution des terrassements généraux, la création des réseaux d'évacuation ou d'alimentation, l'empierrement et le revêtement de l'ensemble de la surface, la fourniture et pose de candélabres d'éclairage ainsi que l'aménagement d'espaces verts.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer l'appel d'offres ouvert européen nécessaire à la réalisation de cet aménagement,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 novembre 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS